Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260708-CM20260708-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
7 JUILLET 2026
DELIBERATION
CM20260708

Le 7 juillet 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 30 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX, Elodie GUILLARD.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Patrice LAMEUL donne pouvoir à Sébastien LERAY, Pascale LE NOUAILLE donne pouvoir à Didier BOURNE, James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, David HAVART donne pouvoir à Maud GAVAUD, Alexandra NOEL donne pouvoir à Solène LE MOING.
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance Elodie GUILLARD

Désignation de l'élu référent communal pour le Projet Educatif de Territoire (PEDT) suite aux élections

Lors de sa séance du 2 juillet 2024, le conseil municipal a validé de Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2024-2027, l'élue référente Mme Solène LE MOING, et l'agent référent de la collectivité Mme Maëva HERVOT pour participer aux réunions de concertation sur le PEDT.
Pour rappel
Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un document cadre co-signé par les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, Ploërmel Communauté et les Communes disposant d'un accueil périscolaire déclaré.
Le Projet Educatif de Territoire permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il définit des objectifs et des principes communs qui guident l'action de chacun. Il permet également de bénéficier d'un taux d'encadrement assoupli au sein des accueils périscolaires.
Suite aux dernières élections municipales il est nécessaire de désigner l'élu référent de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :
- De désigner Mme Maud GAVAUD élue référente au Comité de Pilotage du PEDT

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De désigner Mme Maud GAVAUD élue référente au Comité de Pilotage du PEDT

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.